

<http://www.snetap-fsu.fr/Un-debat-d-actualite.html>



FSU Pays de La Loire

Mixage des publics et des parcours professionnels : un débat d'actualité

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : mardi 18 décembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lors du dernier CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale), au mois d'octobre 2012, le recteur et le président de la région des Pays de la Loire ont cosigné un document de cadrage intitulé « Évolution de l'offre de formation professionnelle initiale rentrée 2013 »

Ce document préconise (avec toutes les subtilités de langage afin de ne pas paraître trop intrusif) de soutenir « le développement de pratiques innovantes qui permettent de renforcer » des filières peu attractives mais à forte insertion.

Ainsi, « le mixage des publics (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle continue dans un même groupe) et le mixage des parcours (1 ère année de formation sous statut scolaire, 2eme et/ou 3eme année par apprentissage) permettent de conserver dans l'offre de formation professionnelle initiale les offres les moins attractives mais porteuses d'emplois ». Ce document entérine une tendance, une option prise depuis quelques années maintenant en matière de formation professionnelle initiale : le développement du mixage, des parcours, des publics.

Quelle réalité revêt réellement ce dispositif ? Peut-il être une réponse aux problèmes de l'enseignement professionnel ?

La [FSU](#), première fédération syndicale dans l'éducation, par la variété de ses champs d'intervention, a toute légitimité à se poser ces questions que ce soit pour les élèves, pour les familles ou pour les personnels.

Le mixage est-il une bonne ou une mauvaise solution aux vrais problèmes que rencontre aujourd'hui la formation professionnelle ?

Cliquer ici pour consulter l'intégralité du document :

[>](http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/mixage_par_cfr_fsu_des_pays_de_la_loire.pdf "PDF - 140 ko")



Mixage... dans la formation professionnelle : l'avis du CFR de la FSU Pays de la Loire